



Judo Club de Triel
61 rue de Chanteloup
78 510 Triel-sur-Seine
judoclubtriel78@gmail.com
www.judoclubtriel.fr
@JudoClubTriel

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2021

L'Assemblée Générale est ouverte à 19h30.

1. Préambule

Le président rappelle de la nécessité pour tous les membres du club ou leurs parents de se mobiliser une fois par an pour l'AG car il s'agit d'une condition *sine qua non* de l'existence et du fonctionnement d'une association. Sans association, pas de club. Pas de club : pas de cours de judo !

2. Quorum

Membres inscrits au 14/12/2021 :	129	100%
Quorum	33	25%
Membres présents : 3 judokas du cours adulte dont 2 membres du bureau	3	2,3%
Membres représentés par leur parent : 2 judokas au cours adulte représentent également chacun leur enfant 1 père représente son fils	3	2,3%
Pouvoirs : 5 familles ont signé un pouvoir pour 7 enfants	7	5,4%
Total des votants :	13	10%
Absents :	116	90%

Invités non-votants :

- Thierry Juillien : professeur de judo salarié – présent
- Stéphane Peuvret : professeur de judo salarié – présent
- Gregory Grandcoin : professeur de judo salarié – absent excusé (en cours de judo)
- Clarisse Bourdoiseau : membre bénévole – présente
- Céline Mariage : membre bénévole – absente excusée

3. Présentation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée générale est conforme aux statuts de l'association.

4. Rapport moral

- Présentation du club, de son statut, de son historique, de ses professeurs et de ses bénévoles actuels.
- Retour sur les événements associatifs marquants des années 2020 et 2021.
- Détail des effectifs.
- Présentation des projets du club pour les saisons à venir.

Le quorum n'étant pas atteint, l'approbation du rapport moral de l'association ne donne lieu à aucun vote.



Association enregistrée à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
sous le n° W783001544



SIRET n° 439783465
000 16
Code APE : 9312 Z



Club affilié à la
FFJDA
n° I078781180





Judo Club de Triel
61 rue de Chanteloup
78 510 Triel-sur-Seine
judoclubtriel78@gmail.com
www.judoclubtriel.fr
@JudoClubTriel

5. Rapport d'activité du club

Présentation des manifestations auxquelles a participé le club, des cours et des stages ayant eu lieu. Bilan des périodes de fermeture administrative en raison de la crise sanitaire.

Le quorum n'étant pas atteint, l'approbation du rapport d'activité du club ne donne lieu à aucun vote.

6. Rapport financier

Présentation des efforts financiers effectués par le club pour ses salariés et ses adhérents, ainsi que des aides publiques cumulables pour les inscriptions. Détail de la comptabilité, bilan annuel et de la trésorerie au 13/12/2021. Présentation du budget prévisionnel de la saison 2021-2022.

Le quorum n'étant pas atteint, l'approbation du rapport financier de la saison 2020-2021 ne donne lieu à aucun vote. De même, le budget de la saison 2021-2022 est discuté mais n'est pas voté.

7. Délibération sur les questions mises à l'ordre du jour

Aucune question n'a été portée à la connaissance du bureau de l'association avant l'Assemblée Générale. Nous vous rappelons que seules les questions préalablement inscrites à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une délibération de la part de l'Assemblée Générale.

8. Questions diverses

Des clarifications sont demandées sur les problèmes posés par le précédent bureau directeur de l'association. Les différents acteurs (bénévoles et professeurs) expliquent la crise traversée par le club dans la période 2017-fin août 2020 et les problèmes relationnels passés entre certains membres du bureau d'un côté et les professeurs et adhérents de l'autre.

Le président réaffirme la pérennité du club grâce à l'implication sans faille des professeurs et du noyau dur des bénévoles. Néanmoins les membres du bureau requièrent un renfort pour continuer leurs missions en répartissant davantage les tâches.

Le club fêtera ses 60 ans en 2022.

Les participants n'ayant plus de question à poser, l'assemblée passe au point suivant inscrit à l'ordre du jour.

9. Election pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Un membre du CA est démissionnaire. Le bureau doit absolument être complété pour rester en conformité avec les statuts de l'association.

Le quorum n'étant pas atteint, aucune élection ne peut se tenir valablement.

10. Nomination des délégués élus par l'Assemblée Générale pour représenter l'Association lors de l'Assemblée Générale de la FFJDA, ou des comités régionaux et départementaux

Sans objet en l'absence d'élection du CA.

L'Assemblée Générale est close à 21h00. Cette assemblée générale ordinaire n'étant pas validée, une nouvelle AGO devra être convoquée sous 6 jours conformément aux statuts de l'association.



Association enregistrée à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
sous le n° W783001544



SIRET n° 439783465
000 16
Code APE : 9312 Z



Club affilié à la
FFJDA
n° I078781180

